



ASK LYON - Service Licencié  
2 Rue George SAND  
69780 MIONS



## **REGLEMENT PARTICULIER** **Trophée de Lyon 2011**

### **ARTICLE 1 :**

L'ASK LYON organise les : 10 Avril 2011 - 1<sup>ère</sup> manche

19 Juin 2011 - 2<sup>ème</sup> manche

4 Septembre 2011 - 3<sup>ème</sup> manche

une épreuve dénommée Trophée de Lyon sur le circuit de CHATEAU GAILLARD (agrément n°01 05 09 0561 E11A0822), longueur 845 mètres, largeur 8 mètres.

Ces courses amicales seront organisées conformément aux règlements techniques et sportifs FFSA et au présent règlement particulier.

### **ARTICLE 2 : Pilotes admis**

La compétition est ouverte aux licenciés FFSA titulaires d'une licence compétition en cours de validité et aux pilotes étrangers détenteurs d'une licence délivrée par une ASN étrangère.

Le droit d'engagement est fixé à 90 € par manche du trophée pour les pilotes extérieurs au club et à 80 € pour les pilotes de l'ASK LYON. Le droit d'engagement est fixé à 50 € pour la catégorie Mini-Kart.

Sur ces droits d'engagements, seront reversées une somme de 20 € au gestionnaire de la piste « Ain Karting » pour le droit de piste du samedi.

Les essais libres non officiels du samedi sont organisés sous la responsabilité du gestionnaire de piste « Ain Karting »

Les engagements seront envoyés à l'ASK LYON par courriers accompagnés d'un chèque du montant du droit d'engagement au plus tard le :

- Mercredi 30 Mars 2011 pour la 1<sup>ère</sup> manche du trophée
- Mercredi 8 Juin 2011 pour la 2<sup>ème</sup> manche du trophée
- Mercredi 24 Août 2011 pour la 3<sup>ème</sup> manche du trophée

Si l'engagement est expédié après cette date, le cachet de la poste faisant foi, l'engagement sera majoré de 20 €.

Dans le cas d'une grève postale, les promesses d'engagement devront être transmises à l'ASK Lyon par courriel à l'adresse suivante : [ask.lyon@yahoo.fr](mailto:ask.lyon@yahoo.fr) avec le bulletin d'engagement correspondant. (téléchargement du bulletin d'engagement sur le site [www.asklyon.org](http://www.asklyon.org))

Les pilotes, ainsi que leurs tuteurs, de part leur engagement à une manche du trophée, déclarent avoir lu, accepté et respecté le présent règlement particulier.

### **ARTICLE 3 : Catégories admises**

MINI KART  
MINIME  
CADET  
NATIONALE  
KZ 125  
ROTAX  
IAME X30  
KFS  
TROPHEE TTI (Minimum 6 pilotes engagés)  
OPEN

Un minimum de 10 et un maximum de 36 pilotes engagés par catégorie et par manche du trophée.

Une priorité absolue sera donnée aux catégories fédérales définies par la FFSA (châssis, moteur, pneumatiques homologués). La participation de pilotes concourant pour un challenge agréé par la FFSA sera inclus, si le nombre d'engagés est égal ou supérieur à 6.

Les engagements se feront sur invitation. Les pneus ne seront pas en parc fermé. Toutefois, l'appréciation sera laissée aux commissaires sportifs.

L'organisateur se réserve le droit, à l'issue du contrôle administratif, de regrouper dans une catégorie OPEN, les catégories qui auraient moins de 8 participants.

### **ARTICLE 4 : Départ**

Le départ sera donné suivant le résultat des essais chronométrés (système AMB-ChronX-version 1.0)

### **ARTICLE 5 : Contrôle Administratif**

Le contrôle administratif (validation de l'Engagement, contrôle de la Licence, Paiement) pour les pilotes ayant envoyé leur engagement ou ceux s'engageant sur place devra avoir eu lieu avant que le pilote n'effectue sa 1<sup>ère</sup> séance d'essai libre.

Tout pilote ne s'étant pas présenté au contrôle administratif se verra refuser l'entrée en piste pour ses séances d'essais libres

## ARTICLE 6 : Horaires du meeting

	SAMEDI	DIMANCHE
Contrôle administratif	9 H → 16H30	
Essais libres non officiels sous la responsabilité d'Ain Karting	10 H → 17 H30	
Enregistrement du matériel	10 H → 16 H	
Briefing	18 H 00	
Essais chrono.		8 H
Manches qualificatives		9 H 30
Pré finales		11 H
Finales		15 H

Manches qualificatives sur 12 tours soit 10,140 kilomètres

Pré finale sur 20 tours soit 16.90 kilomètres

Finale sur 20 tours soit 16.90 kilomètres

## ARTICLE 7 : Les organisateurs

Sont :

Claude BARBE

président du club

Jean-Paul BIANCALE

président d'honneur

Mr BRUNET

maire de Château Gaillard

Jean PIN

directeur de course

59472

Joël BLANC

directeur de course

103830

Gérard CLERC

directeur de course

28557

René GUICHARD

commissaire sportif

100257

José LAFONT

commissaire sportif

143354

Christian RECHUS

commissaire sportif

123912

Jean Christophe GAUTIER

commissaire sportif stagiaire

97321

Jean Christophe GAUTIER

responsable de la pré grille

97321

Gilbert ANDREOSSO

commissaire technique

196287

Christian BOUCHEREL

commissaire technique

115110

Thierry VELON

commissaire technique

105744

Laurent BENSOUSSAN

responsable commissaires piste

162213

Dr Jacques SIVARD

médecin

169732

Sylvie JOUSSERAND

chronométrage

76921

Corinne BENSOUSSAN

secrétaire

165634

Ludovic VEVE

représentant coupe de marque

65560

## **ARTICLE 8 : Classement**

### Article 8.1 : classement de la manche

Le classement de chaque manche du trophée sera obtenu par l'ordre d'arrivée de la finale.

### Article 8.2 : Classement général du trophée

Le classement du trophée sera obtenu par la totalisation des points obtenus lors de chaque pré finale et finale. Le classement de la pré finale et de la finale de chaque manche donnera lieu à l'attribution des points suivants : 1° de chaque catégorie : 25 points, 2° : 20 points, 3° : 16 points, 4° 13 points, 5° 11 points, 6° 10 points etc.).

Le classement du trophée sera établi en fonction de la totalité des résultats moins 1 (moins un).

Chaque pilote sera classé dans la catégorie dans laquelle il se sera engagé lors de sa 1<sup>ère</sup> épreuve

En cas d'ex aequo, le plus grand nombre de 1° place sera pris en considération, puis de 2° place etc.

La participation est obligatoire à la 3° manche pour être classé. Bonus de 4 points pour la participation aux 3 manches du trophée.

La remise des prix du trophée ne sera faite que pour les catégories représentées par 8 pilotes minimum.

## **ARTICLE 9 : réclamations**

Les réclamations se reportant à la compétition doivent être adressées au directeur de course dans les délais impartis, conformément au l'article 40 du règlement sportif national.

## **ARTICLE 10 : Contrôle anti dopage**

Un contrôle anti dopage pourra être effectué au cours ou à l'issue des essais ou des courses.

Les organisateurs se réservent le droit de modifier le règlement particulier en cas de nécessité. Tout changement d'information doit faire l'objet d'un courrier à la FFSA

Le président  
Claude BARBE